



DELIBERATION

Du Conseil Municipal de SAINT-ANDELAIN

Désignation d'un délégué à l'Agence Technique Départementale

L'an deux mil vingt-six, le 23 Avril à 19 heures 30

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sous la présidence de Mme Nathalie LIÉBARD - Maire -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	15
Nombre de conseillers présents	:	14
Nombre de suffrages exprimés	:	15

Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2026

Présents : Liébard Nathalie (Maire), Brun Stéphanie (1er Adjointe), Champeau Franck (2eme Adjoint), Fonbleu Christian, Marasi Thierry, Blanchet Sandrine, Dagueneau Valérie, Marasi Sandrine, Clénet Aude, Beaulieu Cédric, Soncini Cyntia, Julien Mathieu, Nault Alain, Gaudin Martine,

Absents ayant donné pouvoir : Chollet Séverin donne pouvoir à Liébard Nathalie

Absent :

Absent excusé :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Vu l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'agence technique départementale approuvé par le Conseil d'Administration le 18 décembre 2018,

Considérant l'intérêt de la collectivité pour un service d'assistance d'ordre technique, juridique et financière mutualisé à l'échelle départementale dans les domaines de la voirie, de l'urbanisme et des espaces publics, de l'instruction des actes d'application du droit des sols ;

Le Conseil Municipal adhère à cet organisme afin de bénéficier de ces services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

- APPROUVE les statuts de l'Agence approuvés par le Conseil d'Administration,

- DESIGNER Mme BRUN Stéphanie, comme représentante titulaire et Mme LIÉBARD Nathalie suppléante à l'Agence afin d'y siéger lors des assemblées générales.

Le Maire
Nathalie LIÉBARD



Le secrétaire de séance
Franck CHAMPEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.